

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	23
- votant par procuration	6
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 1^{er} octobre 2021.

xxx

L'an deux mille vingt et un, le jeudi trente septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le 21 septembre, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Conformément aux dispositions dérogatoires mises en œuvre, dans le cadre de la lutte contre la COVID 19, jusqu'au 30 septembre 2021, la séance s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister. Le caractère public de la réunion a toutefois été assuré puisque les débats étaient accessibles au public, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Par ailleurs, à titre dérogatoire, le Conseil Municipal pouvait valablement délibérer avec un tiers (*et non la moitié*) de ses membres en exercice présents et chaque élu pouvait disposer de deux procurations.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, Mme Marianne DUHAMEL, M. Philippe LEROUX, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Virginie RUFFIN-MICHEL	qui donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène LONGO
M. Omar BELGHACHEM	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
Mme Arlette LECACHEUR	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
M. Patrick WALCZAK	qui donne pouvoir à	M. Philippe LEROUX
Mme Angélique DUVAL	qui donne pouvoir à	Mme Sylvie DE MILLIANO

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Junior MOUDJIH A FIONG est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.71/09.21

Objet : Budget Ville
Opération de construction de 15 maisons individuelles 97 rue Goubermoulins
3F IMMOBILIERE BASSE SEINE
Garanties d'emprunts Caisse des Dépôts et Consignations Demande d'accord de principe du Conseil Municipal
- modification du taux de garantie des emprunts
- emprunt complémentaire et exceptionnel/crise sanitaire

Délibération n°: D.71/09.21

Objet : Budget Ville
Opération de construction de 15 maisons individuelles 97 rue Goubermoulins
3F IMMOBILIERE BASSE SEINE
Garanties d'emprunts Caisse des Dépôts et Consignations Demande d'accord de principe du Conseil Municipal
- modification du taux de garantie des emprunts
- emprunt complémentaire et exceptionnel/crise sanitaire

Monsieur BELGHACHEM rappelle que par délibération n° D.54/04.19 du 04 avril 2019, le Conseil Municipal a donné son accord de principe pour la garantie, par la Ville de Lillebonne, à hauteur de 50 %, de quatre prêts (PLU, PLUS FONCIER, PLAI et PLAI FONCIER), pour un montant de 1 121 952 euros, souscrits par la société 3F Immobilière Basse Seine auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre de l'opération de construction de 15 maisons individuelles, rue Goubermoulins.

Le Département de la Seine-Maritime s'engageait également à garantir ces prêts, à hauteur des 50 % restants.

Cependant, par courrier en date du 11 août 2021, la société 3F Immobilière Basse Seine a informé la Ville de Lillebonne de l'évolution des conditions de garantie d'emprunt du Département de la Seine-Maritime ; ce dernier, ne pouvant dorénavant garantir les emprunts qu'à hauteur de 30 % (et non plus de 50 % comme initialement envisagé).

Par conséquent, la société 3F Immobilière Basse Seine ne peut solliciter la garantie du Département de la Seine-Maritime qu'à hauteur de 30 % et ce, à la condition que la Ville de Lillebonne porte son taux de garantie à hauteur de 70 %.

Par ailleurs, la société 3F Immobilière Basse Seine souhaite bénéficier, pour l'opération précitée, d'un prêt complémentaire et exceptionnel dit « Haut bilan (PHB) COVID », d'un montant de 75 000 euros, mis en œuvre par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des surcoûts de chantier liés à la crise sanitaire. La garantie de la Ville de Lillebonne, pour ce prêt, est également sollicitée.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2252-1 et L.2252-2,

Vu le Code Civil et notamment son article 2298,

Considérant que la société 3F Immobilière Basse Seine a décidé de contracter les prêts suivants :

- prêt d'un montant de 2 168 904 euros pour lequel elle a sollicité un accord de principe pour une garantie par la Ville de Lillebonne à hauteur de 70 %, soit un montant de 1 518 232,80 euros,
- prêt d'un montant de 75 000 euros, au titre du prêt complémentaire et exceptionnel (Prêt Haut Bilan) pour lequel elle a sollicité un accord de principe pour une garantie par la Ville de Lillebonne à hauteur de 100 %,

Délibération n°: D.71/09.21

Objet : Budget Ville
Opération de construction de 15 maisons individuelles 97 rue Goubermoulin
3F IMMOBILIERE BASSE SEINE
Garanties d'emprunts Caisse des Dépôts et Consignations Demande d'accord de principe du Conseil Municipal
- modification du taux de garantie des emprunts
- emprunt complémentaire et exceptionnel/crise sanitaire

Considérant que les caractéristiques prévisionnelles de ces prêts sont les suivantes :

• Prêt PLUS (Prêt Locatif à Usage Social)

Montant du prêt : 1 489 048 euros

Montant garanti : 1 042 333,60 euros

Durée : 41 ans (dont 12 mois préfinancement)

Index : Livret A

Marge fixe sur index : 0,6 %

Taux d'intérêt : 1,1 %

• Prêt PLUS FONCIER

Montant du prêt : 286 520 euros

Montant garanti : 200 564 euros

Durée : 51 ans (dont 12 mois préfinancement)

Index : Livret A

Marge fixe sur index : 0,6 %

Taux d'intérêt : 1,1 %

• Prêt PLAI (Prêt Logement Aidé à Intégration)

Montant du prêt : 320 952 euros

Montant garanti : 224 666,40 euros

Durée : 41 ans (dont 12 mois préfinancement)

Index : Livret A

Marge fixe sur index : - 0,2 %

Taux d'intérêt : 0,3 %

Délibération n°: D.71/09.21

Objet : Budget Ville

**Opération de construction de 15 maisons individuelles 97 rue Goubermoulines
3F IMMOBILIERE BASSE SEINE**

Garanties d'emprunts Caisse des Dépôts et Consignations Demande d'accord de principe du Conseil Municipal

- **modification du taux de garantie des emprunts**
- **emprunt complémentaire et exceptionnel/crise sanitaire**

• Prêt PLAI FONCIER

Montant du prêt : 72 384 euros

Montant garanti : 50 668,80 euros

Durée : 51 ans (dont 12 mois préfinancement)

Index : Livret A

Marge fixe sur index : - 0,2 %

Taux d'intérêt : 0,3 %

• Prêt HAUT BILAN (PHB) COVID

Montant du prêt : 75 000 euros

2 phases d'amortissement :

- phase 1 :
 - o durée : 20 ans
 - o taux d'intérêt : 0 %
- phase 2 :
 - o durée : 20 ans
 - o index : Livret A
 - o marge fixe sur index : 0,6 %
 - o taux d'intérêt : 1,1 %

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner un accord de principe pour la garantie de la Ville de Lillebonne, à hauteur de 70 %, pour le remboursement des prêts (PLU, PLUS FONCIER, PLAI et PLAI FONCIER) d'un montant garanti de 1 518 232,80 euros et à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt complémentaire et exceptionnel d'un montant de 75 000 euros, souscrits par la société 3F Immobilière Basse Seine auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre de l'opération de construction de 15 maisons individuelles, rue Goubermoulines,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous actes afférents.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont les membres présents signé au registre après lecture.



Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne